



LA COMMISSION POUR LA SAUVEGARDE DES ESPECES DE L’IUCN RECONNAIT LES ZOOS ET AQUARIUMS COMME DES ACTEURS ET COLLABORATEURS DE PREMIER PLAN DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Ce 11 octobre 2023, la Commission pour la Sauvegarde des Espèces* (CSE) de l’IUCN reconnaît les contributions significatives que les jardins botaniques, aquariums et zoos apportent à la conservation des animaux sauvages, des champignons et des végétaux. Elle évalue leurs rôles déterminants au carrefour de la conservation *ex situ* et *in situ*, invite ces structures à développer leurs potentiels de conservation et à travailler en qualité de membres précieux de la communauté de la conservation pour garantir la survie et la santé des populations sauvages. Enfin, elle encourage tous ses partenaires, y compris les agences gouvernementales, à collaborer avec les jardins botaniques, les aquariums et les zoos dans le cadre du travail collectif de protection des espèces à travers le One Plan Approach (Approche qui vise à développer des stratégies de conservation en intégrant les populations in et ex situ de façon globale).

[RETROUVER ICI LA POSITION COMPLETE DE LA COMMISSION POUR LA SAUVEGARDE DES ESPECES DE L’IUCN SUR LE ROLE DES JARDINS BOTANQUES, DES AQUARIUMS ET DES ZOOS DANS LA CONSERVATION DES ESPECES !](#)

Dans le contexte actuel de la 6ème extinction de masse des espèces où, selon le rapport IPBES de 2019, 1 million d’espèces est menacé d’extinction, la conservation de la biodiversité est un enjeu majeur pour l’humanité. C’est pourquoi, l’AFdPZ est mobilisée afin que ses 105 membres de France métropolitaine, d’outre-mer et de Belgique remplissent leurs missions officielles de conservation de la biodiversité, de recherche scientifique et d’éducation des citoyens. La collaboration avec les organismes de recherche (CNRS, INRAe, écoles vétérinaires, universités, muséums, etc) et les organisations de protection des espèces est un prérequis pour l’adhésion.

En 2022, 5 millions d’euros ont été versés par l’AFdPZ et ses membres à plus de 300 programmes de conservation *in situ* dans plus de 70 pays dans le monde. Ceux-ci bénéficient également de l’expertise de nos membres dans l’acquisition de techniques et d’équipements nécessaires à la sauvegarde et au suivi des animaux dans le milieu naturel. D’autre part, les membres de l’AFdPZ ont donné au total plus de 30 000 animaux pour des réintroductions ou des renforcements de populations et hébergent et reproduisent des espèces éteintes dans la nature ou des espèces menacées et en danger critique d’extinction. Enfin, les recherches menées *ex situ* permettent de mieux connaître et donc de mieux protéger les espèces dans la nature puisqu’elles ont des implications directes sur les mesures de conservation *in situ*, comme, par exemple, la lutte contre les prises accidentelles des Cétacés dans les filets de pêche, contre la mortalité aviaire due aux éoliennes ou contre le trafic d’espèces sauvages.

Aujourd’hui, Razan Al Mubarak, Présidente de l’IUCN, précise : « *J’ai personnellement participé aux efforts visant à inverser le déclin des populations et à améliorer l’état de conservation des espèces, et les histoires inspirantes de réussite que j’ai pu voir me donnent de l’espoir. Il n’est jamais trop tard. Les espèces peuvent se rétablir dans la nature si on leur donne une chance grâce aux populations captives bien gérées, comme celles hébergées par les zoos, les jardins botaniques et les aquariums.*

La déclaration de position de la Commission pour la Sauvegarde des Espèces de l’IUCN sur le rôle des jardins

botaniques, des aquariums et des zoos dans la conservation des espèces reconnaît le rôle primordial que ces organisations jouent déjà dans la science et la conservation, et invite les autres structures à concrétiser pleinement leur potentiel, en travaillant aux côtés des gouvernements et des partenaires clés pour atteindre collectivement le One Plan Approach de l'UICN. »

Mobilisés sur tous les fronts dans le cadre du One Plan Approach aux côtés d'acteurs engagés afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité, nous sommes ouverts à toutes demandes de collaborations et d'expertises. Dès à présent, mettons en œuvre les recommandations de cette déclaration de position de l'IUCN !

**Avec plus de 9 500 membres dans 186 territoires, la Commission pour la Sauvegarde des Espèces (CSE) est la plus grande des sept commissions d'experts de l'UICN. Elle joue un rôle central en permettant à l'UICN d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés dans la conservation de la biodiversité en renforçant les connaissances sur l'état des populations et les menaces pesant sur les espèces, en fournissant des conseils, en élaborant des politiques et des lignes directrices, en facilitant la planification de la conservation, et en catalysant l'action de conservation.*

www.iucn.org/ssc

Retrouvez plus d'informations ici : <https://www.iucn.org/news/202310/iucn-species-survival-commission-acknowledges-vital-contributions-botanic-gardens>

CONTACT PRESSE

Cécile

06.26.05.65.39

afd pz@afd pz.org

A propos de l'AFdPZ

Créée en 1969, l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ) fédère une centaine de parcs zoologiques en métropole et outre-mer représentant 3 800 ha d'espaces verts gérés durablement. Chaque année, plus de 24 millions de visiteurs découvrent des espèces menacées élevées dans ces établissements qui s'engagent à respecter les directives du code d'éthique de l'Association. L'AFdPZ est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), de l'Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI) et des Associations européenne et mondiale des parcs zoologiques (EAZA et WAZA).

Plus d'information sur afd pz.org

